

Logotype de la Ville de [Montlouis-sur-Loire](#)

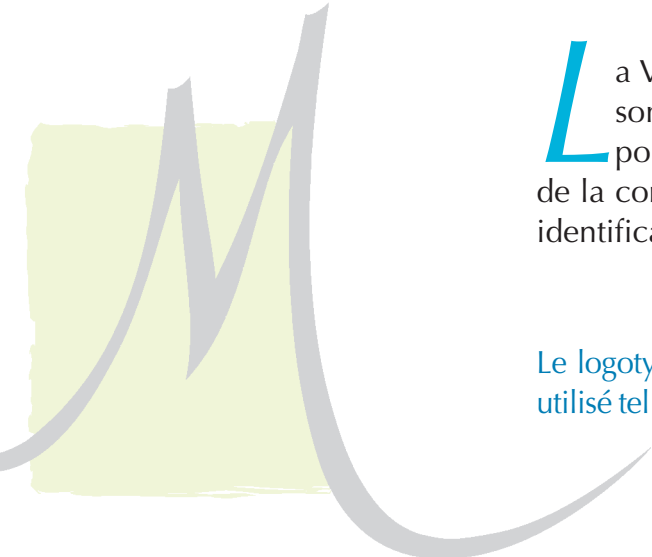


■ **Charte  
graphique**

---

Une identité visuelle qui évolue

# ■ Charte graphique



La Ville de Montlouis-sur-Loire a fait évoluer son identité graphique. La charte graphique a pour objectifs d'établir les règles d'utilisation de la communication visuelle et de permettre une identification claire de l'institution.

Le logotype ne peut en aucun cas être modifié. Il est utilisé tel quel sur tous les supports de communication.

Ce guide s'adresse à toutes celles et tous ceux qui produisent des documents portant la signature de la Ville de Montlouis-sur-Loire. Il comprend les instructions concernant le logotype et son utilisation ainsi que les erreurs à éviter.

Les fichiers sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Montlouis-sur-Loire : [www.ville-montlouis-loire.fr](http://www.ville-montlouis-loire.fr) rubrique "Logotype et charte graphique". Le service communication vous invite à prendre contact avec lui pour tous renseignements complémentaires. **Tél. : 02 47 45 85 52.**

# ■ ■ ■ Les couleurs

## »» Logotype quadrichrome



## »» Logotype noir et blanc

Il existe deux versions noir et blanc, la première (ci-dessous) et la seconde en réserve. La version noir et blanc est à utiliser chaque fois que la version couleur ne peut être utilisée.

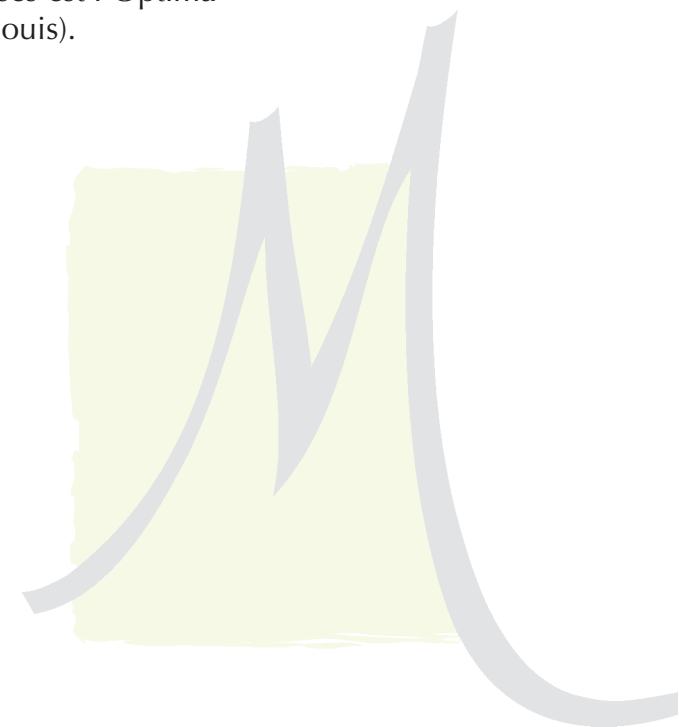


»» L'utilisation du logotype sans cartouche blanc est interdite sur un fond de type photographique ou un aplat de couleur.

## »» Références couleurs

- "Montlouis" : en noir
- sur Loire : dégradé de bleus pantone 312 EC et 307 EC
- Aplat vert : pantone : 381 EC

La police de caractère utilisée est l'Optima (sauf pour le "M" de Montlouis).



# ■ ■ ■ La taille

Pour des raisons de lisibilité, la **taille minimale** de reproduction du logotype est fixée à 14 mm sur fond blanc sans cartouche et à 15 mm sur fond de couleur ou photo avec cartouche.



## »» Règle d'utilisation générale

Sur fond de couleur, le logotype est systématiquement disposé sur un aplat blanc rectangulaire. Un espace blanc minimum est respecté tout autour du logotype (le rectangle n'est pas matérialisé).



## »» Taille d'utilisation du logotype

Le logotype doit rester lisible sur tous types de supports (affiches, tracts...). A titre indicatif, voici quelques exemples de supports de communication, et la taille minimum qui s'applique au logotype.

Dimension des supports (largeur sur hauteur en centimètres)

SUPPORT	LOGOTYPE
400x300 (affiche)	45 cm
120x176 (affiche sucette)	20 cm
274x68 (flanc de bus gauche)	20 cm
192x68 (flanc de bus droit)	18 cm
99x83 (arrière de bus)	13 cm
53x39 (porte d'accès)	9 cm
40x60 (affiche)	6 cm
29,7x42 (affiche A3)	3,2 cm
21x29,7 (A4)	2,8 cm
15x21 (A5)	2,2 cm
10,5x15 (carte postal)	1,4 cm
200x15	25 cm

# Utilisations interdites

Toute modification du logotype original est interdite. Voici quelques contre-exemples



**NON.**  
L'utilisation du logotype sans cartouche blanc est interdite sur un fond de type photographique ou un aplat de couleur.



**NON.**



**OUI.**  
Sur un fond de type photographique ou un aplat de couleur, toujours utiliser le logotype avec un cartouche blanc.



**OUI.**



**NON.**  
Ne pas modifier les proportions du logotype (élargi ou aplati)

**OUI.**



**NON.**  
Ne pas modifier les couleurs du logotype.



**NON.**  
Ne pas supprimer l'aplat vert.